

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 474

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

530 329 283 RCS Paris.

D2SI GROUP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 407100.00 EUR.

Adresse : 29 bis, rue d'Astorg, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 530 329 283 RCS Paris. **D2SI GROUP.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : D2SI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 29 bis rue d'Astorg 75008 Paris Capital : 34500.00 EUR Numéro unique d'identification : 488374299 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : D2SI GROUP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 29 bis rue d'Astorg 75008 Paris Capital : 407100.00 EUR Numéro unique d'identification : 530329283 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 765923.00 EUR - passif de 82713.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette comptable de l'apport au 30 juin 2018 s'élève à la somme de 683.210. Pour rémunérer cet apport, la société absorbante D2SI procédera donc à une augmentation de capital de 34.500 actions émises à la valeur nominale assortie d'une prime d'apport d'un montant de 648.710 euros. Les actions émises au profit des actionnaires de la société absorbée seront assimilées immédiatement aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires de la société absorbante. Dans le cadre de cette fusion la société absorbée détenant 100% des titres de l'absorbante, l'apport de la société absorbée inclut 508.722 euros représentant la valeur comptable des 34.500 actions de la société absorbante. En conséquence, il sera procédé à une réduction de capital simultanée de la société absorbante d'un montant de 34.500 euros assortie d'une réduction de la prime d'apport susmentionnée de 474.222 euros. . Montant de la prime de fusion / scission : 648710.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 20.09.2018. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société D2SI : 12.10.2018 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société D2SI GROUP : 12.10.2018 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..